



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 27 mai 2014 à 15 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Jocelyn Blondin, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Jean Lessard et Marc Carrière formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, monsieur Michel Tremblay, directeur général adjoint et monsieur Bernard Savoie, chef de section au Service du greffe.

Sont absents, messieurs et mesdames les conseillers-ères Maxime Tremblay, Mireille Apollon, Myriam Nadeau et Martin Lajeunesse.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CM-2014-426

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2014-427

**AUTORISATION TRÉSORIER - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN
DE LA RUE JACQUES-CARTIER**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-638 du 27 mai 2014, ce conseil adjuge un contrat à la firme Excavation Loiseau inc. pour la réalisation des travaux pour le projet Réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, sur la base des prix unitaires et forfaitaires révisés inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 26 352 295,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1^{er} mai 2014, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

De plus, l'entrepreneur est autorisé à réaliser les travaux pour lesquels les certificats d'autorisation auront été reçus par la Ville des différents organismes réglementaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

06-30363	Règlement - réaménagement rue Jacques Cartier	21 353 262,74 \$
18-13021-002	Collecteur pluvial St-Antoine	1 200 000,00 \$
18 13014-001	Parc La Baie – 3 St-Antoine	225 000,00 \$
06-30731-009	Bouclage aqueduc rue du Prince-Albert	74 999,99 \$
06-30651-006	Puits d'accès – futurs feux intersection St-Louis	14 999,99 \$
Futur FDI	Réaménagement rue Jacques Cartier	902 253,00 \$
04-13593	TVQ à recevoir ristournes	1 435 778,98 \$
04-13493	TPS à recevoir	1 146 001,13 \$
Total		26 352 295,83 \$

Ce conseil approuve également le financement requis de 902 253 \$ comme suit :

- Approprier la subvention du ministère des Transports du Québec pour la piste cyclable de Jacques-Cartier au montant de 402 253 \$.
- Au besoin, autorise le trésorier à augmenter la dette de 500 000 \$, soit de 26 050 000 \$ à 26 550 000 \$.

D'autoriser la direction générale à transmettre une demande officielle à la Commission de la capitale nationale pour obtenir le versement de la subvention prévue dans le cadre du protocole d'entente entre la Ville et la Commission de la capitale nationale pour le projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-13014-002	2 063,64 \$		Démolition du 3, rue Saint-Antoine - TP-Génératrice et branchement électrique bunker 1
18-13014-999	13 192,00 \$		Démolition du 3, rue Saint-Antoine - Ristourne TVQ
02- 99300-999	902 253,00 \$		Immobilisations payées comptant - Autres
18-13014-001		15 255,64 \$	Démolition du 3, rue Saint-Antoine - Démolition 3, rue Saint-Antoine (parc de la Baie)
03-10110		902 253,00 \$	Dépenses immobilisables financées par activité financière - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2014.

Adoptée

CM-2014-428

RÉSOLUTION SUR L'APPLICATION DU NOUVEAU RÉGIME FORESTIER QUÉBÉCOIS EN OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec vient d'implanter un nouveau régime forestier qui s'applique uniformément à toute l'industrie du bois sur le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE l'application de ce nouveau régime pose des difficultés particulières de nature administrative dans l'approvisionnement en bois pour l'industrie de la

région de l'Outaouais, principalement dû à la présence d'une forêt mixte;

CONSIDÉRANT QUE l'application rigide du régime est une des causes de la fermeture de l'usine de Produits forestiers Résolu de Maniwaki, que cette fermeture menace les activités de l'usine de Gatineau, et que plusieurs autres usines en Outaouais sont à risque;

CONSIDÉRANT QUE les volumes d'approvisionnement en bois pour l'industrie de l'Outaouais ne mettent pas en danger la ressource et que l'avenir des usines ne dépend que d'une adaptation du nouveau régime forestier à la réalité régionale;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle est urgente et que plusieurs centaines d'emplois sont en péril dans la région :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil demande au gouvernement du Québec d'agir de façon urgente afin de trouver des solutions à court terme pour que l'application du nouveau régime forestier s'adapte aux particularités de l'Outaouais.

Adoptée

CM-2014-429

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 15 h 43.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

BERNARD SAVOIE
Chef de section
Service du greffe